



Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal 2026 de la Commune de Saint-Félix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, au 60 place de l'Eglise, sous la présidence de M. Alain BAUQUIS.

Date de convocation du Conseil Municipal 2026 : le 23 avril 2026

Présents : M. Alain BAUQUIS (Maire), M. Yves VIGNON (1^{er} Adjoint), Mme Cécilia PIGELET (2^{ème} adjointe), M. Romain LETURGIE (3^{ème} adjoint), Mme Cindy MAISON (4^{ème} adjointe), Pascal MANZON, Mme Fabienne DULIEGE, Mme Cathy CAMUS, M. Philippe MICHELI, M. Christian MATHIS, Mme Carole ROCHAIX, Mme Marie-Claire BERNARD-GRANGER, Mme Frédérique CUISNIER, Jonathan DUTREIGE, M. Loïc ALCARAS, Céline CAPELLI, Mme Laura MOULIN, M. Julien PETIOT

Absents Excusés : M. Jean-Luc CHOQUARD

Procurations : aucune

Secrétaire de séance : M. Julien PETIOT

Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Code général des impôts impose qu'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) soit instituée dans chaque commune.

La CCID se réunit généralement une fois par an pour examiner les changements de consistance des locaux (agrandissements, piscines) et les évaluations foncières. C'est un rôle d'expertise locale.

Il rappelle que les personnes proposées doivent :

- être françaises ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Vu le Code général des impôts, article 1650, qui fixe la composition et le fonctionnement de la Commission communale des impôts directs dans les communes de 2 000 habitants et plus ;

Vu la nécessité d'assurer l'évaluation correcte des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties de la commune ;

Considérant que la Commission communale des impôts directs (CCID) doit être constituée pour permettre l'évaluation des valeurs locatives des biens de la commune ;

Considérant que la liste des contribuables à proposer doit comporter un nombre à désigner ;

Considérant que le maire, ou l'adjoint délégué, assure la présidence de la commission ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE :

- De proposer la liste de 16 contribuables (8 titulaires et 8 suppléants), annexée à la présente délibération, en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- De charger le Maire de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques pour la désignation des membres de la commission

Monsieur Alain FALCOZ	TITULAIRE	SAINT-FELIX
Monsieur Hervé OGIER	TITULAIRE	SAINT-FELIX
Monsieur Denis BOUVIER	TITULAIRE	SAINT-FELIX
Monsieur Dominique DUBONNET	TITULAIRE	SAINT-FELIX
Madame MAISON Martine	TITULAIRE	SAINT-FELIX
Monsieur MELINE Paul	TITULAIRE	SAINT-FELIX
Monsieur KRAAN Gilles	TITULAIRE	SAINT-FELIX
Monsieur CHALLAMEL J. Noel	TITULAIRE	SAINT-FELIX
Monsieur Claude MARIN-BERTIN	SUPPLEANT	SAINT-FELIX
Monsieur Gérard PAGET	SUPPLEANT	SAINT-FELIX
Monsieur Michel MATHIEU	SUPPLEANT	SAINT-FELIX
Monsieur Denis SAINT-MARCEL	SUPPLEANT	SAINT-FELIX
Monsieur Roger CHATEL	SUPPLEANT	SAINT-FELIX
Monsieur Michel PAGET	SUPPLEANT	SAINT-FELIX
Monsieur J. Claude RAMUS	SUPPLEANT	SAINT-FELIX
PROPRIETAIRES SUR SAINT-FELIX		
Monsieur Fabrice VITTET	SUPPLEANT	ALBY SUR CHERAN

Fait à Saint Félix, le 28 avril 2026

Le Maire,
BAUQUIS Alain



Le secrétaire de séance,
PETIOT Julien